



**Plan Local d'Urbanisme**  
Plan de zonage  
Échelle 1: 2 500<sup>ème</sup>

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2007  
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> décembre 2008  
Modification n°2 du PLU approuvée par le Conseil de Territoire en date du 21 juin 2017  
Modification n°3 du PLU approuvée par le Conseil de Territoire en date du 19 juin 2019



**Légende**

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Espace Boisé Classé (article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- Espace paysager existant ou à aménager (article L.151-23 du Code de l'urbanisme)
- Marge de recul
- Arbre protégé

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie en m <sup>2</sup>
2	Aménagement lié au stationnement	Commune	Sur largeur de 2 m.
5	Stationnement	Commune	350
6	Aménagement paysager	Commune	900
7	Mail piétonnier et paysager	Commune	250
8	Cheminement piéton	Commune	40

N°	Dénomination des voies	Bénéficiaire	Observations
10	RD 53 (de la déviation de la RD 53 à la limite du département)	Département	20m
11	RD 53 (tronçon entre la déviation de la RD 53 et la RD 53 E)	Commune ou Département	20m
12	Déviations de la RD 53 (voies nouvelles)	Commune	17 et 20 m
3	RD 53 E	Département	17 m
14	Rue de l'Osier	Commune	Redressement d'alignement
15	Rue de la Chaussée de l'Etang	Commune	Redressement d'alignement
16	Rue du Moulin Neuf	Commune	Sur largeur pour accès au stationnement

